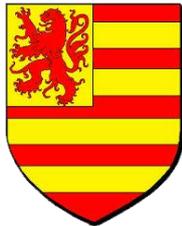


# MAIRIE DE LANTEUIL 19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14

E-mail : [mairie.lanteuil@orange.fr](mailto:mairie.lanteuil@orange.fr)

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 janvier 2020

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal</b>		L'an deux mil vingt, le vingt trois janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.  <u>Date de convocation</u> : 17 janvier 2020 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Jacques MESTRE, André DELPY, Julie BERNICAL, Alain GUIONIE, Albert LAURENT, Michèle COSTE, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Murielle GAYE, Jean-François VERLHAC et Alain VAUZOUR, Sylvie BOUSTIE. <u>Excusés</u> : Karine BROUSSE. <u>Absents</u> : Patrice LARIVET. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	13	
Pour	13	
Contre	0	
Abstention	0	

### Objet : travaux route de Viers - VC 10

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'état de la VC n° 10 - route de Viers nécessite des travaux de mise en sécurité et que l'ensemble des travaux est estimé à 18 067.50 €HT soit 21 681.00 €TTC.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le plan de financement pour l'année 2020 pour cette programmation de voirie 2020.

- Montant des travaux	18 067.50 €HT soit	21 681.00 €TTC
- Subvention auprès de l'état au titre de la DETR 2020 - 40 % taux pivot	soit	7 227.00 €
- A la charge de la commune en 2020	10 840.50 €HT soit	14 454.00 €TTC

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De valider le projet de travaux sur la deuxième partie et le plan de financement tel que présenté,
- De confier à Corrèze Ingénierie la maîtrise d'œuvre,
- De confier à Monsieur le Maire le soin de solliciter les services de l'Etat et d'élaborer un dossier de demande de financement au titre de la D.E.T.R. 2019 et du Conseil Départemental de la Corrèze au titre des « Amendes de police - Contributions à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commune, de la sécurité et de la circulation routières » pour obtenir une aide financière aussi élevée que possible pour cette 2<sup>ème</sup> partie zones 3 et 4), signer tous documents (convention, marché...) et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette opération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019

### Objet : Révision des loyers

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu en mairie le 14 janvier 2020 concernant les modalités de révision des loyers et redevances pratiqués pour les logements conventionnés. La date de l'indice de référence des loyers prise en compte pour cette révision est celle du deuxième trimestre de l'année précédente, ainsi la variation applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur la base de l'IRL du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 est de 1.53 %.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide :

- De fixer l'augmentation des loyers conventionnés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à +1.53 %
- De confier à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toute démarche et signer tous documents liés à cette décision.

**Objet : Adressage - panneaux de rues**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes questions posées sur la présence (ou pas) de panneaux et nom de rues dans certains villages et/ou hameaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- Que l'opération d'adressage est désormais terminée, tous les panneaux étant posés selon la règle d'application :
  - o « en la présence d'un panneau « voie sans issue » et un panneau avec le nom du village ou hameau, le Conseil Municipal a décidé de ne pas rajouter de panneaux supplémentaires indiquant le nom de la route, les deux panneaux précités suffisent à définir la route ».

**Objet : Tarifs location salle polyvalente à compter du 23 janvier 2020**

Période d'été du 16 avril au 15 octobre - Période d'hiver du 16 octobre au 15 avril

Objet de la location	Contribuables de la commune		Extérieurs à la commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Repas, bals, mariages, exposition-ventes	140.00	220.00	300.00	400.00
Vins d'honneur	110.00	125.00	200.00	250.00
Réunions, séminaires (hors repas) La journée (hors week-end)	100.00	110.00	180.00	200.00
Associations et divers	-Gratuit associations locales (y compris La commune et les associations d'Albignac et la FNACA du Canton de Beynat) -Gratuité 1 fois l'an pour les associations de l'ex canton de Beynat. -Gratuité pour les associations à vocation culturelle pour les associations du Midi Corrézien organisant un événement culturel gratuit -Réunions cantonales, caisses locales, organismes de formation, associations caritatives, chambres consulaires, institutions publiques, réunion publique y compris hors période électorale		150.00	250.00

La salle de réunion (salle verte) à l'étage de la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement, sous réserve de disponibilité, à la discrétion de Monsieur Le Maire.

**Objet : contrat ORANGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre d'ORANGE, Fournisseur d'accès Internet partenaire de N.A.T.H.D. sur le projet des nouveaux contrats suite à l'arrivée de la fibre depuis le 24 décembre 2019 et de basculer les contrats open pro sur une offre pro fibre. En outre, il est proposé dans un souci d'économie de supprimer la ligne fax, le matériel informatique disponible est compatible avec le changement de contrat et les portables de trois agents seront remplacés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- d'accepter la nouvelle offre d'ORANGE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents (contrats, résiliation des anciens contrats...) et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision,
- les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020

### **Objet : Avenant 1 - route d'Oriol 2<sup>ème</sup> partie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'offres réunie, ce jour à 18 heures, a validé l'avenant n°1 portant sur les travaux supplémentaires (+ de 5% du marché initial) proposé par EUROVIA, titulaire du marché.

Ainsi,

Proposition avenant EUROVIA pour 3 116.85 HT soit 3 740.22 €TTC

Marché initial => 19 287.50 €HT soit 23 145.00 €TTC

Soit un marché global (avenant n° 1 inclus) =>22 404.35 €HT soit 26 885.22

Crédits inscrits au BP 2019 => 37 000.00 € reportés en 2020.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de :

- Valider la décision de la C.A.O. réunie ce jour,
- D'accepter l'avenant proposé par EUROVIA pour un montant de 3 116.85 €HT
- Confier à Monsieur le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits sont inscrits au BP 2019

### **Objet : Rénovation armoire électrique du stade**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des contrôles électriques (rapport intervention du 11 septembre 2019), il a été décelé une anomalie sur l'armoire électrique au stade « Auguste Brousse ». Un devis a été demandé à ENGIE, reçu le 23 janvier 2020, pour un montant de 1121.24 €HT soit 1345.49 €TTC pour répondre aux normes de sécurité.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis présenté par ENGIE pour un montant de 1 121.24 €HT soit 1 345.49 €TTC
- De confier à Monsieur le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits sont inscrits au BP 2020

La séance est levée à 21H30